



*A l'attention de M. le Directeur Général de la SPL Semerap*

*PEER, rue Richard Wagner 63200 Riom*

*En copie aux élu·es du Conseil d'administration de la SPL Semerap*

*En copie à la Préfecture du Puy de Dôme*

Objet : préavis de grève pour la journée du 5 mars 2026

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions des articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, nous vous informons déposer un préavis de grève pour la journée du 5 mars 2026.

Les revendications de ce préavis portent sur :

- La tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration portant sur la gouvernance et la continuité de direction,
- La régularisation de la situation de la présidence conformément aux statuts de la SEMERAP,
- La mise en place immédiate de mesures conservatoires visant à protéger la santé mentale et physique des salarié·es,
- La communication au CSE d'un plan d'action précis et daté permettant un retour à un fonctionnement normal.

Les modalités de ce préavis de grève se traduiront par un arrêt de travail des salarié-es de la SPL Semerap le temps de la tenue du Conseil d'administration prévue le jeudi 5 mars au siège à Riom.

Des réponses claires doivent être apportées pour le maintien et la pérennité des activités de la SPL Semerap et pour assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité, répondant aux besoins des usager·ères. La désorganisation actuelle de la SPL semerap est devenue structurelle et ses effets sont dévastateurs sur la santé physique et moral de l'ensemble des salarié·es qui se retrouvent sous une pression constante et insupportable.

Dans l'espoir que ce préavis vous fasse prendre conscience de la situation alarmante que traverse la SPL Semerap, nous restons à disposition pour échanger sur les points cités ci-dessus.

*A Joze, le 4 mars 2026*

*Cédric De Lima, délégué syndical CGT Semerap*